

Baccalauréat général et technologique

Epreuves de LV1 Séries STG, STI2D, ST2A, STL et ST2S

	Structure et durée de l'épreuve		Modalité de notation		Contenu	Niveau attendu
ORAL	Compréhension	<ul style="list-style-type: none"> * 10mn + 1.5mn d'enregistrement * en classe (évaluation en cours d'année) * à partir du mois de février 	note sur 20	note sur 20 (moyenne des deux)	moyenne des deux notes STG (CFEM/CGRH) coefficient 3	<ul style="list-style-type: none"> * 1 document (inconnu) audio ou vidéo lié aux notions du programme et aux apprentissages effectués * monologues, dialogues, discours, discussions * émissions de radio, documentaires, films, journaux télévisés * le titre est communiqué * trois écoutes espacées d'1mn, prises de notes * rendre compte par écrit en français de ce qui est compris 10mn * comprendre les idées les plus simples, certaines informations, les informations principales, des détails significatifs, l'attitude du locuteur
	Expression	<ul style="list-style-type: none"> * préparation 10 mn * passage 10 mn (présentation 5 mn + 5mn d'entretien) * au lycée (évaluation en cours d'année) * à partir du mois de février 	note sur 20			
ECRIT	Compréhension	<ul style="list-style-type: none"> * 2H * évaluation ponctuelle terminale 	sur 10	note sur 20	STG (GSI) STI2D/ ST2A/STL /ST2S coefficient 2	<ul style="list-style-type: none"> * 1, 2 ou 3 documents * informatifs, descriptifs, narratifs, argumentatifs, (iconographiques) * en lien avec les notions du programme * identifier sujet ou thématique générale repérer informations importantes comprendre événements ou informations essentiels comprendre liens logiques entre les informations ou événements comprendre motivations et réactions comprendre conclusions d'une argumentation comprendre les détails significatifs percevoir les points de vue, opinions, contrastes
	Expression		sur 10			

B2 « niveau avancé ou indépendant »
(critères d'évaluation en gras colonne « contenu »)

Baccalauréat général et technologique

Epreuves de LV2 Séries STG, STI2D*, ST2A*, STL* et ST2S**

	Structure et durée de l'épreuve		Modalité de notation		Contenu	Niveau attendu	
ORAL	Compréhension	* 10mn + 1.5mn d'enregistrement * en classe (évaluation en cours d'année) * à partir du mois de février	note sur 20 évaluateur : le professeur de la classe	note sur 20 (moyenne des deux)	moyenne des deux notes STG (CFEM/GSI) / STI2D/ST2A/ST2S coefficient 2 STG (CGRH) coefficient 3	* 1 document (inconnu) audio ou vidéo lié aux notions du programme et aux apprentissages effectués * monologues, dialogues, discours, discussions * émissions de radio, documentaires, films, journaux télévisés * le titre est communiqué * trois écoutes espacées d'1mn, prises de notes * rendre compte par écrit en français de ce qui est compris 10mn * comprendre les idées les plus simples, certaines informations, les informations principales * le candidat tire au sort une des notions du programme étudiées dans l'année * présentation de la notion et entretien * s'exprimer en continu prendre part à une conversation , intelligibilité et recevabilité linguistique	B1 « niveau seuil » (critères d'évaluation en gras colonne « contenu »)
	Expression	* préparation 10 mn * passage 10 mn (présentation 5 mn + 5mn d'entretien) * au lycée (évaluation en cours d'année) * à partir du mois de février	note sur 20 évaluateur : le professeur de la classe				
ECRIT	Compréhension	* 2H * évaluation ponctuelle terminale	sur 10	note sur 20	* 1, 2 ou 3 documents * informatifs, descriptifs, narratifs, argumentatifs, (+iconographiques) * en lien avec les notions du programme * identifier sujet ou thématique générale repérer informations importantes comprendre événements ou informations essentiels comprendre liens logiques entre les informations ou événements comprendre motivations et réactions comprendre conclusions d'une argumentation		
	Expression		sur 10				évaluateur : correcteur

* Pour les STI2D, ST2A, STL les épreuves de LV2 sont facultatives (au niveau de la notation) de 2013 à 2016. Elles deviennent obligatoires en 2017.

** Pour les ST2S les épreuves de LV2 sont facultatives en 2013 (mêmes épreuves que la LV3). Elles deviennent obligatoires à partir de 2014.